

# EXEMPLE DE MANDAT DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE URSSAF

---

Cet exemple de mandat doit être adapté en fonction du contexte et de la situation du client ; son utilisation ne pourra en aucun cas engager la responsabilité du Conseil supérieur de l'Ordre.

## Précisions d'emploi du présent exemple de mandat:

Ce mandat a vocation à figurer en tant qu'avenant ou annexe notamment à la lettre de mission d'assistance en matière sociale, ou à la lettre de mission d'accompagnement pour le contrôle URSSAF (cf. exemples établis par le Conseil supérieur).

L'expert-comptable est tenu vis-à-vis de son client au secret professionnel, conformément à l'article 21 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

L'article 226-14 du code pénal prévoit la levée du secret professionnel uniquement « *dans les cas où la loi impose ou autorise la révélation du secret* ».

Cependant, dans certaines circonstances, les divulgations d'informations – pourtant a priori considérées comme secrètes parce qu'elles sont connues par le professionnel en raison et à l'occasion de l'exercice de sa profession – peuvent être admises parce qu'elles sont fondées sur diverses situations de nécessité, que le juge s'efforce de caractériser de manière objective et manifeste, insistant sur leur caractère légitime, qu'il s'agisse de la protection du déposant du secret professionnel dans ses rapports avec le dépositaire, de la protection des intérêts des descendants du déposant du secret, de la défense judiciaire des intérêts du dépositaire du secret professionnel ou encore de l'obtention de documents ou d'avantages en rapport étroit avec la finalité des informations communiquées, voire de la détermination des règles de territorialité applicables en matière de taxe sur la valeur ajoutée. Les cas où la divulgation de certaines informations participe nécessairement à l'exercice de la mission de l'expert-comptable peuvent être considérés comme une situation de dérogation licite à l'obligation au secret.

Les modalités d'application du mandat convenues entre l'expert-comptable et son client doivent figurer uniquement dans la lettre de mission ou son avenant. L'expert-comptable doit faire valider au préalable par son client les documents devant être transmis à l'administration.

# EXEMPLE DE MANDAT DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE URSSAF

---

## Mandat

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de représentant légal de .....

- immatriculée au RCS de ... sous le n°...

Déclare donner mandat général à

- Nom et adresse : ...
- Numéro de téléphone : ...
- Courriel : ...

En sa qualité d'expert-comptable OU Agissant pour le compte du cabinet d'expertise comptable .....

Afin de me représenter dans le cadre des opérations de contrôle diligentées par l'URSSAF de ..... et portant sur la période du ..... au ..... Ce mandat ne couvre pas la représentation de .....devant les tribunaux.

Les opérations de contrôle se dérouleront chez.....  
sis.....

A cet effet, le mandataire est autorisé à faire toutes observations concernant la société au cours du contrôle.

Il m'appartient néanmoins de permettre à l'inspecteur en charge de ce contrôle, d'accéder aux documents nécessaires à l'exercice de sa mission.

Observations :

Établi à ..., le ... , pour faire valoir ce que de droit.

Le mandant

*Bon pour pouvoir*

Nom, prénom

Le mandataire

*Bon pour acceptation du pouvoir délégué*

Nom, prénom